

Commune d' Anniviers  
David Melly  
Président  
Administration communale  
C.P. 46  
3961 Vissoie



**Notre réf.** SG/mcne

**Votre réf.** /

**Date** 14 juillet 2025

### Sirènes d'alarme à la population - Frais de maintenance 2025-2026

Monsieur le Président,

Le canton du Valais compte 333 sirènes fixes destinées à transmettre l'alarme à la population (système POLYALERT). Chacune de ces sirènes dispose de plusieurs batteries qui permettent de déclencher les sirènes même en cas de panne de courant. Ces batteries ont une durée de vie limitée à six ans. Cette année et l'année prochaine, un grand nombre de ces batteries devront être remplacées.

Selon l'art 34 de la LPPEX, les frais liés à l'entretien des sirènes sont répartis notamment entre l'Etat et les communes. Une fois par an, une part des frais de maintenance des sirènes est donc facturée aux communes du canton. La répartition des frais se fait sur la base du nombre d'habitants par commune et vous recevez normalement la facture pour ces frais dans le courant du mois de novembre.

En raison de l'augmentation des coûts de maintenance à la suite des nombreux changements de batteries, nous souhaitons vous informer de manière proactive que les frais de cette année et de l'année prochaine seront supérieurs d'environ 30 à 40% à ceux des années précédentes.

Pour toute question éventuelle, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) se tient à votre disposition à l'adresse suivante : [SSCM@admin.vs.ch](mailto:SSCM@admin.vs.ch)

En vous souhaitant bonne réception de la présente correspondance, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

  
**Stéphane Ganzer**  
Conseiller d'Etat

**Copie à** Mme Marie Claude Noth-Ecoeur, Cheffe SSCM

